



CODIX®

Désherber en souplesse,
c'est le propre de CODIX®



CODIX®
La sérénité pour
les programmes
de désherbage

- 2 matières actives

Pour une efficacité optimale sur graminées et dicotylédones.

- 2 positionnements

Pré et post-levée, pour une souplesse à l'emploi.

- 5 cultures

Blé, orge, triticales, seigle et pomme de terre

Usages et doses autorisés

Usages	Cultures	Nombre maximum d'applications	Dose maximale d'emploi	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone Non Traitee aquatique	Culture attractive en floraison
Ble - Désherbage	ble tendre d'hiver ble dur d'hiver triticale	1/an /culture	2,5 L/ha	jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	50 (dont DVP 20)	Non concerné
			2 L/ha	entre les stades BBCH 08 et BBCH 10*	BBCH 21 max		
			2,5 L/ha	entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*	BBCH 21 max		
Orge - Désherbage	orge d'hiver	1/an /culture	2,5 L/ha	jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	50 (dont DVP 20)	Non concerné
			2 L/ha	entre les stades BBCH 08 et BBCH 10*	BBCH 21 max		
			2,5 L/ha	entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*	BBCH 21 max		
Seigle - Désherbage	seigle d'hiver	1/an /culture	2,5 L/ha	jusqu'au stade BBCH 07*	BBCH 07 max	50 (dont DVP 20)	Non concerné
			2 L/ha	entre les stades BBCH 08 et BBCH 10*	BBCH 21 max		
			2,5 L/ha	entre les stades BBCH 11 et BBCH 21*	BBCH 21 max		
Pomme de terre - Désherbage	pomme de terre	1/an /culture	2 L/ha	jusqu'au stade BBCH 08	BBCH 08 max	20 (dont DVP 20)	Non concerné

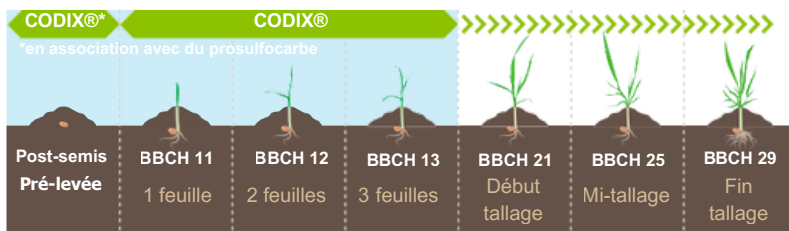
*Avant repos végétatif

DVP :
Dispositif
Végétalisé
Permanent

- Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits, afin de limiter la dissémination de la pendiméthaline dans l'air.
- Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- Spe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur céréales à la dose supérieure à 2 L/ha.
- Spe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales à une dose inférieure ou égale à 2 L/ha.
- Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales.
- Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour l'usage sur pomme de terre.
- Spe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Mode d'action : lutter contre la résistance des adventices

CODIX® est un herbicide à large spectre graminées et dicotylédones, utilisé en pré-levée et en post-levée précoce. Il est composé de deux matières actives complémentaires, le diflufenicanil (groupe HRAC 12) et la pendiméthaline (groupe HRAC 3). CODIX® agit en bloquant la germination des graines et la croissance des jeunes plantules et maîtrise ainsi les levées échelonnées.



En présence de fortes infestations de graminées, l'efficacité de CODIX® peut être insuffisante ; dans ces situations, il est nécessaire de compléter son activité par une utilisation en programme ou en mélange avec un autre produit anti-graminées. Le cas échéant, il est nécessaire de valider avec votre conseiller-culture la faisabilité de cette association et la comptabilité des produits mélangés.

Composition
40 g/L de Diflufenicanil
400 g/L de Pendiméthaline

Formulation
SC - Suspension concentrée

Conditionnement
Bidon 5L et 10L

Précautions d'emploi

- Traiter sur des semis réguliers, effectués à une profondeur entre 2 et 4 cm, sur un sol non motteux, finement préparé et exempt de résidus de cultures. Ne pas traiter sur un semis mal enterré.
- Ne pas rouler ou herser la culture dans les jours qui précèdent ou suivent l'application. Utiliser CODIX® sur une céréale en bon état végétatif.
- Éviter de traiter sur des sols filtrants ou humifères (taux de MO > 6%).

- Ne pas traiter si de fortes précipitations sont annoncées dans les 5 jours : plus de 20 mm cumulés dans les 5 jours.

- Ne pas appliquer sur une culture stressée (froid, carences, maladies, sécheresse) en ou en cas d'hydromorphie.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle de la culture après une application de CODIX® à l'automne, les cultures de remplacement possibles au printemps, après un labour profond, sont orge de printemps, tournesol, maïs, pois fourrager.

Spectre d'efficacité

Graminées	Pré-levée	Post-levée (1F-2F)
Pâturin	100	95
Agrostis	100	90
Vulpin	82	65
Ray-Grass	70	49
Vulpie	98	45

Dicotylédones	Pré-levée	Post-levée (1F-2F)
Coquelicot	98	95
Fumeterre	88	92
Gaillet gratteron	85	81
Géranium	85	85
Laiteron	95	94
Lamier	100	100
Matricaire chamomille	98	93
Pensée	100	99
Ravenelle	100	100
Repousses de colza	100	100
Séneçon	70	69
Stellaire	95	92
Véroniques	99	100

> 95 % 85-95% < 50%
70-85% 50-70%

CODIX® : AMM N°2130140 - SC-Suspension concentrée - Diflufenicanil 40 g/L + pendiméthaline 400 g/L - Attention - H361d • H410 • EUH 208 • EUH401.

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. @Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Mars 2026. Annule et remplace toute version précédente.

CODIX®

ATTENTION

H361d: Susceptible de nuire au fœtus

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.